

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHÔNE et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Boîte : place Bellecour, 3, dans la cour

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : 1883. — BULLETIN POLITIQUE, A. B. — COURSE AUX NOUVELLES. — LA PRESSE ET LA NOUVELLE ANNÉE, L. Ducurtyl. — SINGULIÈRE COÏNCIDENCE, Evidence. — SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, Jean de Lyon. — FEUILLETON, J. M. Villefranche. — 1883 1884, Augustin Rémy. — LES IDÉES DE TANTE VIEILLOTTE, E. Meunier. — LA PAYE DU SAMEDI, Franck Yorrett. — BULLETIN FINANCIER, L. R. — VARIÉTÉS, E. R. — JEUX D'ESPRIT, E. Meunier.

1883

Salut à l'année nouvelle! Sans regrets nous la voyons succéder à l'année qui s'achève. Non pas qu'elle nous apparaisse sous un riant visage, nous offrant la promesse d'un meilleur avenir, nous annonçant des jours plus heureux; mais après les deuils, les ruines et les hontes du passé, sa naissance est un rayon de jeunesse qui remplace une vieillesse déshonorée; au lieu du morne présent, c'est, du moins, l'inconnu de l'avenir, au lieu de la triste réalité, c'est l'espérance possible et l'illusion permise.

Quand douze fois le marteau de l'horloge a frappé l'airain et sonne l'heure fatale de minuit qui sépare le temps qui n'est plus du temps qui commence, que n'a-t-il pu effacer à la fois de nos souvenirs jusqu'à l'image de ce passé. En vain nous remontons la route que nous avons suivie dans les jours écoulés, nous n'y rencontrons ni la trace d'un fait glorieux, ni une inscription à ajouter aux fastes de notre histoire, ni un monument durable élevé à la grandeur de la patrie; il semble que cette route soit seulement ombragée de cyprès, et bordée par des ruines et des tombeaux.

L'un surtout a droit à nos hommages. Nous devons nous agenouiller sur la froide pierre qui couvre les cendres vénérées du prince dont la mort a été et restera dans l'histoire le plus triste et le plus grand événement de l'année qui s'achève. Nous le devons nous, royalistes, qui sommes restés fidèles à la foi religieuse et politique de nos pères, qui savons quelles étaient les vertus de son intelligence et de son cœur, quel était son amour pour la France. Il y a un an, nous pouvions saluer dans Henri de Bourbon notre futur sauveur, aujourd'hui nous pleurons sa mort; mais non pas seulement la sienne, car, avec le représentant de l'antique dynastie, les vieilles institutions semblent tomber, comme frappées du même coup.

Elle est morte aussi la magistrature française, si longtemps respectée pour la dignité de ses membres, pour le talent de beaucoup, et leur indépendance du pouvoir. Elle ne subissait pas avec une docilité suffisante le joug que pouvaient lui imposer les sectaires qui, ne pouvant la soumettre, l'ont décapitée en la privant des hommes les plus éminents, sans songer que la loi elle-même était atteinte quand elle perdait ses interprètes les plus autorisés.

Tandis qu'ils frappaient la magistrature, les républicains jetaient notre armée dans de folles aventures. L'humble croix qui, seule sur de lointains rivages, marque la place où dorment pour jamais des soldats français, est là pour nous le rappeler. Victimes d'ambitions téméraires ou de spéculations inavouables, ils ont combattu en héros, et, par leur mort généreuse, s'ils n'ont pu réparer les fautes de la diplomatie, ils ont sauvé l'honneur de leur pays.

Ainsi, remontant le chemin que nous avons

fait dans une période annuelle, nous retrouvons à chaque pas le souvenir de ceux qui sont tombés pour ne plus se relever, victimes illustres de la guerre ou malheureuses de la ruine. Et celles-ci ne sont pas les moins nombreuses. Les palais élevés par des spéculations insensées ont achevé de s'écrouler, étouffant sous leurs ruines les imprudents qui étaient venus y chercher des trésors. Les sources vives de la fortune nationale se sont tariées elles-mêmes. Nos usines ne retentissent plus du bruit incessant des lourds marteaux, et n'obscurcissent plus l'air des nuages de leurs noires fumées; les ouvriers sont menacés de perdre le travail qui les fait vivre; les échanges commerciaux se ralentissent ou s'arrêtent, et les agriculteurs n'obtiennent plus de leurs produits dépréciés la rémunération de leur rude labeur.

En vérité, c'est sur une table tumulaire qu'il faudrait écrire la date de 1883 et l'histoire de cette année. Rien n'a été fondé durant les jours qui l'ont mesurée, bien des choses ont été détruites. Le signe même de la foi catholique n'a pas été respecté, et nous retrouvons les débris profanés des croix arrachées des écoles où elles enseignaient aux enfants le respect et le sacrifice, des hôpitaux où elles disaient aux mourants les espérances immortelles, de nos places et de nos chemins où elles rappelaient aux passants les éternelles vérités. Bientôt peut-être ne les verrons-nous plus debout dans nos cimetières, et déjà une loi impie ne permet plus à ceux qui ont vécu unis dans une même foi de reposer ensemble dans une terre bénie par leurs pères.

Qu'elle fuie donc cette année qui nous apparaît vêtue de deuil, appuyée sur un tombeau, ayant à ses pieds des croix profanées et le glaive brisé de la justice. Qu'elle s'abîme dans le passé, qu'une autre la remplace.

L'année nouvelle reçoit un triste legs. Lourde sera la tâche de l'homme qui tentera les grandes réparations. Dieu veuille cependant qu'il se montre, qu'il vienne confiant dans sa mission, énergique et fort, rétablir les droits de Dieu, le respect de la justice, et mettre fin aux guerres du dehors, aux discordes du dedans.

A vous, que vos sympathies et votre appui ont fait nos collaborateurs, puisse l'année qui commence vous être favorable. Puisse se continuer avec vous l'œuvre que nous avons fondée, qu'avec vous nous saurons poursuivre. Puisse ce journal vivre et grandir, demeurer dans l'avenir l'apôtre de la vérité et faire un peu de bien.

BULLETIN POLITIQUE

La dernière Semaine

Elle vient d'expirer avec l'année 1883, qui comporte tant d'enseignements sévères, et surtout... tant de dettes et de charges écrasantes. — Semaine édifiante parmi les instructives!

Voyons d'abord au Sénat :

On y connaît à fond la science du laisser-passer, surtout en ce qui touche les approbations à donner aux emprunts des municipalités embarrassées de leurs recettes. Il s'agit, cette fois, des villes de Grenoble, de Laon, d'Aunecy. L'intrépide et infatigable M. de Gavardie ne se lasse pas de protester. Vains efforts! Les millions se votent à la vapeur.

M. de Saint-Vallier s'élève, à propos du ministère des affaires étrangères, contre l'un des scandales et des périls du moment, soit l'envahissement de ce chancro qu'on appelle le fonctionnarisme. Le mal est général dans toutes les administrations, surtout au centre, depuis un petit nombre d'années (*Officiel*, 28 décembre).

Si encore on progressait véritablement, ce serait cher que d'acheter cet avantage au prix de 400 ou 500 millions de plus par année, l'intérêt public y trouverait néanmoins une satisfaction. Mais écoutez le langage de la gauche elle-même. C'est M. Bardoux rappelant que les études de droit qui ont été si puissantes dans ce pays, ne sont malheureusement pas en progrès. Et à l'appui de son dire, l'orateur cite un fragment du rapport de l'inspecteur général le plus en vue dans ce moment, M. Accarias, qui, dans son rapport sur le concours entre les diverses facultés de droit, cette année, s'exprime ainsi : Une seule lecture nous a suffi pour écarter plus des deux tiers des compositions comme nulles ou tout à fait médiocres (*Officiel*, 28 décembre).

C'est M. Ribière, le rapporteur de la trop fameuse loi sur l'instruction laïque et obligatoire, M. Ribière, l'*alter ego* du ministre Ferry, qui confesse l'augmentation considérable des dépenses communales du chef de ce qu'il appelle l'*accroissement sensible du personnel enseignant*. Toujours la grande préoccupation favorable aux frères et amis derrière le masque de l'intérêt général. Il est vrai qu'au dire d'un publiciste éminent, ce dernier intérêt sera bientôt satisfait, parce que tous seront fonctionnaires et décorés.

Ah! que l'honorable M. Bocher a été bien inspiré en dégageant la responsabilité de la droite de toutes ces débauches de places et d'argent! — Le Sénat s'est ajourné après s'être piqué de voter des centaines de millions à la minute.

A la Chambre, le spectacle n'est pas moins instructif. Le ministre du commerce Hérisson avait déjà été mis en minorité sur l'interpellation de M. Paul Bert, se plaignant de la tolérance donnée à l'importation des viandes salées d'Amérique comportant des dangers de trypanose. — Voici maintenant le gouvernement entier en échec à propos du projet d'emprunt de 50 millions destinés à exproprier les Arabes de 380.000 hectares, et dans le but de donner des concessions aux Français qui consentiraient à venir se fixer en Afrique, créer dans le Tell algérien 175 villages nouveaux. Les patrons officiels font de vains efforts pour rallier leur majorité qui ne répond pas au vœu des Tirman et des Waldeck-Rousseau. Le rejet est prononcé par 249 voix contre 211.

Notons en passant ce renseignement édifiant relevé par M. Lebaudy et emprunté à M. Gastu. Un individu, dit ce dernier, sur la foi de l'akbar, a pu obtenir le titre définitif d'une concession de 100 hectares sans quitter la France. On a dû, pour ce faire, viser un procès-verbal mensonger constatant qu'il avait installé un fermier et fait pour 16.000 francs de constructions. La concession est vendue à un indigène 40.000 francs payés d'avance.

M. Paul Bert, espérant pouvoir opposer ce fait comme un grief à l'administration qui a précédé l'avènement des 363, de s'écrier : Quelle est la date de la concession? — 2 février 1882, répond M. Lebaudy (*Officiel*, 29 décembre, p. 3001). Et l'on demandait 50 millions pour attirer, par des concessions de terres, les Français de la métropole en Algérie!

Entre temps, on vote 12 millions pour racheter le canal de Givors, plus 21 millions sur le budget extraordinaire. Et, à ce propos,

M. Haentjens a pu rappeler certaines violations de la loi que se permettent ces purs si jaloux de ne pas laisser mettre en échec par les Jésuites et les Capucins de prétendues lois existantes dont l'existence est contestée par tout ce que la magistrature, le barreau et les facultés de droit ont compté d'estimé et de plus important.

Non seulement, dit l'honorable député, les Chambres n'ont pas été convoquées à temps pour examiner le budget; non seulement il a fallu, en opposition avec la raison et l'usage, discuter les dépenses de divers ministères avant le dépôt du rapport général; non seulement le ministre des finances n'a transmis le budget au Sénat que quelques jours avant la fin de l'année, ce qui a motivé les légitimes et éloquents protestations de la droite, mais il y a bien d'autres règles de contrôle qui ont été foulées aux pieds.

Les lois des comptes doivent être votées dans les deux premiers mois de la seconde année que suit l'exécution d'une loi de finances. On devrait donc, en 1884, examiner les comptes de 1882. Or, on n'en est qu'à 1872 et 1873, si bien qu'à suivre la marche anormale de l'administration actuelle, ce n'est pas avant sept ans au lieu d'aujourd'hui, que seraient produits les comptes de 1882.

Vainement la cour des comptes donne-t-elle des avertissements, qui déplaisent, paraît-il. M. Haentjens ne veut pas y insister, pour ne pas exposer les magistrats de cette juridiction au sort qui a été fait à ceux des cours et tribunaux qui se sont permis de rendre des arrêts, au lieu de rendre les services qu'on attendait. Il met néanmoins en regard le chiffre des dépenses de 1875 avec celui de l'heure actuelle, et il fait ressortir l'écrasante majoration que subissent les non-électeurs innocents aussi bien que les électeurs coupables des 363.

Les abus sont tels que la commission du budget a dû intervenir et insérer dans la loi de finances de 1882, qu'à partir du 1^{er} janvier 1884, un décret destiné à régler toutes les situations, serait rendu et qu'aucun poste nouveau de fonctionnaire ou employé ne serait créé dans les ministères que par un décret du chef du pouvoir. Or, ajoute M. Haentjens, malgré les termes de la loi, le décret ne sera pas promulgué le 1^{er} janvier 1884, c'est-à-dire qu'on violera la loi une fois de plus.

A ce moment, le président Brisson se sentant pris d'une crispation, invite l'orateur à rentrer dans l'examen du budget extraordinaire. Mais ce dernier de répondre avec un à-propos plein de verve et de vérité : Je suis à coup sûr dans les choses extraordinaires du budget.

Savez-vous, mes honorables collègues...., qui, pour la plupart, espérez arriver au ministère.... que le jour où vous coucherez sous les lambris dorés de ces beaux hôtels, vous violerez la loi? Il y a une loi de 1872 qui a été précédée d'un rapport de M. Casimir Perrier montrant combien il est funeste d'habituer les ministres à un luxe que, quelquefois, ils ne peuvent pas maintenir en quittant le ministère.... La conséquence de ce changement d'existence, c'est qu'il faut que le budget fournisse des situations, des prébendes, et nos dépenses, en raison de ces violations audacieuses de la loi augmentent chaque jour. Enfin après avoir rappelé que c'est contrairement au décret de 1882, que les comptes de l'Exposition n'ont pas été soumis à l'examen de la Chambre, M. Haentjens termine en se récriant avec raison contre l'augmentation des taxes annuelles qui pèsent sur le pays et que M. Germain lui-même n'évalue pas au-dessous de 200 à 300 millions, qui, d'après les députés de la droite, est de 400 à 500 millions d'impôts nouveaux chaque année.

O Républicains de l'école de Ferry !
Étonnez-vous après cela que le chef de la...
dynastie, le grand Jules, après avoir été qualifié
du dernier des , etc, a été apostrophé par
M. Clovis Hugues de l'épithète d'insolent ce
qui a valu au député du Midi trop spontané
ou trop expensif le censuré avec exclusion
temporaire.

Heureusement que la Chambre était elle-
même fermée quelques instants après.

Après cela, ô lecteurs contribuables, nos
malheureux amis, nous n'avons ensemble qu'un
seul vœu à former au début de cette année,
c'est que le Ciel, qui compte encore heureuse-
ment un grand nombre de Français fervents,
daigne nous délivrer le plus tôt possible du
phyllonera qui nous rongé dans les adminis-
trations actuelles comme dans nos vignes dé-
solées!

COURSE AUX NOUVELLES

Rome. — Les ambassadeurs de France et
d'Autriche, ainsi que les ministres de Prusse,
du Pérou et de Monaco, sont allés présenter au
Pape leurs hommages et leurs félicitations.

Léon XIII a reçu ces diplomates en audience
particulière, puis s'est fait présenter le per-
sonnel des ambassades et des légations.

Auxilium christianorum. — Par son
bref en date du 24 décembre 1883, Sa Sainteté
a bien voulu promulguer le décret de la Sacré-
Congrégation des Rites prescrivant l'intro-
duction dans les Litanies de la très sainte
Vierge, une invocation nouvelle.

Voici, du reste, un passage du décret dont il
est parlé :

Or, N. T. S. P. le Pape, extrêmement dési-
reux de contribuer à l'accroissement du culte
de l'auguste Mère de Dieu par la pratique sur-
tout d'une forme de prière si agréable à cette
glorieuse Vierge, et d'encourager de plus en
plus les fidèles à lui rendre cet hommage, a
accueilli avec faveur et joie l'humble supplique
à lui présentée par le T. R. Père Joseph-Marie
Laroca, Maître général de l'Ordre des Frères-
Prêcheurs, dans le but d'obtenir que l'invoca-
tion depuis longtemps en usage dans la Fa-
mille Dominicaine, de Marie Reine du Rosaire
soit ajoutée aux Litanies de Lorette. En consé-
quence, Sa Sainteté a voulu et a prescrit que
désormais, dans l'Église universelle, aux au-
tres invocations de la Bienheureuse Vierge
Marie contenues dans les Litanies de Lorette,
l'invocation suivante fût ajoutée en terminant :
« Reine du très saint Rosaire, priez pour
nous. »

L'Esprit national. — Décidément, la
royauté est loin d'être morte dans notre
pays, si l'on en juge par les milliers
de signatures qui ont été apposées, le 1^{er} Jan-
vier, à l'hôtel de la rue de Varennes, sur le
registre mis à la disposition des visiteurs.

A côté des plus grands noms de France, l'on
pourrait citer les noms d'obscurs artisans qui
tenaient à témoigner de leur attachement à la
Maison Royale.

Un sermon de charité sera prêché par
M. l'abbé Joseph Lémann, le vendredi 11 jan-
vier, à 3 heures, en l'église de Saint-Bonaven-

ture, en faveur de l'œuvre si intéressante des
Noviciats des Frères de Saint-Viateur.

Cette œuvre toute diocésaine, qui a pour but
le recrutement et la formation d'instituteurs
congréganistes est honorée du haut patronage
de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de
Lyon.

Un grand nombre de fidèles, nous n'en dou-
tons point, s'empresseront de venir entendre
une parole éloquent et de contribuer par leurs
offrandes au développement de l'enseignement
chrétien, dont le besoin se fait si vivement
sentir de nos jours.

Chiffres divers. — En 1789, le déficit
n'était que de 56 millions. Aujourd'hui, il est
de 588 millions!

Le budget de la République est six fois plus
élevé que celui de la monarchie de Louis XVI,
et trois fois plus que celui de la Restaura-
tion.

En 1816, Louis XVIII voulut payer sa part
des sacrifices imposés par l'invasion au pays;
il fit remise au Trésor de 11 millions, 8 pour
lui, 3 pour les princes de sa famille, et il re-
nouvela ce sacrifice deux fois, en 1817 et en
1818. Quant à Charles X, il paya de ses den-
niers une pension de 500 francs à 1.200 familles
pauvres.

Qu'a fait pour le peuple la République ? On
peut comparer l'emploi des listes civiles roya-
les aux curées scandaleuses des républicains.

Grands pouvoirs de l'État. — Aux
termes de la Constitution, les Chambres doi-
vent se réunir le second mardi de l'année, et les
prières ordonnées, par la même constitution,
ont lieu le dimanche suivant. Pour cette an-
née, la session législative doit donc s'ouvrir le
mardi 8 janvier, et les prières auront lieu le
dimanche 13 courant.

Charité des sectaires. — Les hôpi-
taux de Paris ont été privés d'aumôniers de-
puis le 1^{er} janvier.

A cette occasion, S. Em. le cardinal arche-
vêque de Paris, a rédigé une lettre pastorale,
où la douleur du vénéré prélat se traduit en
termes de la plus magnifique éloquence.

Mgr Guibert constate le mauvais résultat du
système par lequel on a voulu suppléer à la
présence continuelle des aumôniers dans les
hôpitaux. Il exprime l'espoir que le gouverne-
ment, mieux éclairé, reviendra sur sa déci-
sion.

Toujours des ignominies. — On lit
dans le *Courrier de Bruxelles*, à la date du
1^{er} janvier :

Au moment de mettre sous presse on nous
annonce de Bruges un acte scandaleux.

Le gouvernement de la Défense nationale,
désireux de finir l'année par un coup d'éclat,
a envoyé à Bruges un commissaire spécial pour
obtenir le séquestre de la chapelle célèbre du
Saint-Sang, de la relique qui y est vénérée de-
puis si longtemps et de tous les objets d'arts re-
ligieux que renferme cet édifice consacré au
culte catholique !

Cet acte de violence et d'arbitraire produira
dans le pays une profonde indignation.

Embarras d'un édile. — Dimanche,
23 décembre, avait lieu une des cérémonies
les plus touchantes chez nos bonnes sœurs hospi-
talières.

A l'église de la Charité de Lyon, treize
sœurs prenaient la croix, et prononçaient leurs
vœux de pauvreté et d'obéissance entre les
mains du vénérable Mgr Moussé, premier au-
mônier.

Suivant la tradition, il y a ensuite réception
et gala.

M. Sabran, président de l'Administration des
hospices, présidait au dîner, ayant à sa droite
M. le préfet du Rhône et à sa gauche M. le
maire de Lyon.

Au commencement du repas, M. l'aumônier
crut devoir dire le *Benedicite*.

Or, M. Gailleton, nous a-t-on dit, avait faim,
et attendre la fin de cette prière était, pour
son estomac, un sacrifice trop grand; aussi
pendant que tous les convives suivaient la
prière, commença-t-il à casser sa mie et à la
croustiller gentiment.

Le dîner se passa très gaiement et l'on pou-
vait supposer que cette intempérance ne pro-
venait que d'une distraction d'esprit.

Après le repas, M. l'aumônier récita les
grâces. Tous ceux qui se trouvaient à table
les convives, hormis toujours M. le maire,
lequel tournant le dos à la table se mit à con-
templé de la croisée placée près de lui, la
belle statue de saint Vincent de Paul qu'on voit
dans la cour.

Se proposerait-on de faire disparaître ce bel
emblème de la charité, (sa vue peut offusquer,
il est vrai, la sagesse de nos libres-penseurs),
pour le remplacer par le buste de J.-J. Rous-
seau ?

La Presse et la Nouvelle Année

A la fin de l'année qui disparaît et au com-
mencement de la nouvelle, un regard en ar-
rière et un regard en avant, s'imposent surtout à
tous ceux qui, dans un intérêt commun, par
leurs écrits et par leur parole, veulent retenir
l'attention publique.

La presse doit remplir ce devoir. Car elle a
une grande œuvre à accomplir.

Au commencement de l'année 1883, Sa Sain-
teté Léon XIII adressait aux fidèles une ency-
clique qui eut beaucoup de retentissement
comme toute parole émanant de la chaire de
Saint-Pierre.

Le Souverain Pontife, ainsi qu'il l'a souvent
fait dans ces temps tourmentés, signalait la
secte pernicieuse dont les auteurs et les chefs
ne cachent pas leur but et ne déguisent pas
leurs desseins : « Elle déclare, disait Sa Sain-
teté, la guerre à Jésus-Christ; elle s'efforce de
dépouiller le peuple des institutions chrétiennes. »

C'était particulièrement à l'Italie que le
Pape attribuait le mal qu'il signalait. Mais il
ne pouvait et il ne peut être douteux aujour-
d'hui que le mal qui infecte l'Italie ravage la
France avec non moins d'intensité.

Or, au nombre des œuvres que Léon XIII a
signalé comme destinées à combattre les rava-
ges de la guerre au christianisme; il recom-
mande l'œuvre de la presse en ces termes :

« Ceux qu'une haine mortelle sépare de l'E-
glise savent combattre avec la plume et s'en
faire une arme redoutable pour le mal. De là,
ce déluge de mauvais livres, de là, ces journaux
de désordre et d'impiété dont les lois sont im-
puissantes à réfréner les excès. Aux écrits il
faut opposer les écrits; que cet instrument si
puissant pour la ruine devienne puissant pour
le salut des hommes. »

Le Souverain Pontife fait appel à la presse
périodique et s'il est possible quotidienne.

Cet appel doit être écouté par tous les or-
ganes de la presse qui ont à cœur de répondre
aux intentions du chef de la chrétienté et aux

besoins de la Société actuelle. A la fin d'une
année désastreuse comme celle qui vient de
s'écouler, pour les grands principes de conser-
vation sociale, et au début de la nouvelle année
le devoir de propager les vraies doctrines
s'impose surtout, parce que le mal en se per-
pétuant, et en s'aggravant, devient plus désas-
treux.

Notre journal s'est assez nettement affirmé
comme organe modeste encore, mais indébran-
lable dans les principes de la vérité catholique
et par son dévouement à la régénération de la
France par la monarchie traditionnelle. Il va
continuer sa lutte contre toute œuvre, toute
loi, toute parole qui serait la violation du droit
et le principe de ruine pour la France.

Il ne faut pas se faire illusion : deux partis
seuls en présence aujourd'hui : Dieu et
Satan. Au risque d'exciter le hui de nos ad-
versaires, pour nous, le puissant auteur du mal
mérite d'être appelé par son nom. Il n'y
a que deux drapeaux, celui de la religion
et celui de ses ennemis, sous lesquels du
haut en bas s'abritent les combattants.

Il peut y avoir plus ou moins de franchise parmi
les hommes politiques. Quelques-uns expriment
des sentiments qu'ils modifient dans la défini-
tion de leur véritable signification; mais le
fond de la question reste toujours la possibilité
d'une existence sociale chrétienne ou d'une so-
ciété nommée laïque à cette heure, c'est-à-dire
en dehors du christianisme.

Or, nous catholiques, qui représentons la plus
haute et la seule vraie expression du christia-
nisme, puisque nous sommes sans cesse l'ennemi
combattu, soyons à la peine et à l'honneur.
Que par la plume, chaque jour, par la parole,
chaque fois qu'il sera possible de la faire en-
tendre en public, nous réalisons le souhait de
nouvel an, que tout homme de cœur épris d'a-
mour pour notre chère France, doit former au-
jourd'hui en l'adressant à tous les hommes de
bonne volonté ainsi qu'à lui-même.

L. DUCURTYL.

Singulière coïncidence

Le jour des rois nous remet en mémoire une
anecdote assez singulière que nous nous per-
mettons de rapporter à nos lecteurs.

Donc, le jour des Rois de je ne sais plus trop
quelle année, Louis XV avait à sa table ses
trois petits-fils qui devaient être plus tard :
Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Natu-
rellement il fit tirer les rois; et, par un étrange
hasard, ou, si l'on veut, par une étonnante fata-
lité, il se trouva que la fève était partagée en
trois, et que chacun des jeunes princes en eut
une part.

« Fatalité! s'écria Louis XV, vous régnerez
tous les trois, et c'en est fait de la race des
Bourbons. »

Et comme on lui demandait l'explication d'une
prédiction si triste et si peu vraisemblable à
cette époque, il fit remarquer que chacune des
branches des Capétiens avait fini par le règne
de trois frères.

Et, en effet, les Capétiens proprement dits
ont vu mourir leur race dans les trois fils de
Philippe le Bel : Louis X dit le Hutin, Phi-
lippe V dit le Long, Charles IV dit le Bel.

Trois frères ont terminé la seconde branche,
celle des Valois : François II, Charles IX,
Henri III.

Trois frères terminent aujourd'hui la troi-

LES ESPRITS DES FLEURS

PAR
J.-M. VILLEFRANCHE

Le sylphe, en les voyant, se rappela seulement le
funèbre pot de Bertha, et il revint à la triste fenêtre.

Il n'y trouva qu'un bien méchant abri; c'était une
petite feuille de jasmin roulée sur elle-même, car
l'arbrisseau n'avait point encore de fleurs; à peine
quelques boutons. Le sylphe y eut froid souvent; mais
il revolut à chaque heure du jour, et surtout de la nuit, il
revolait à l'oreille de la jeune affligée, pour la consoler
et lui inspirer des songes moins douloureux.

Ses soins devaient être impuissants; il ne tarda
pas à s'en convaincre. Bertha, vêtue de deuil, était
toujours auprès du pot de fleurs. Ses larmes amères
ne cessaient de couler.

Elle tombait sur le jasmin, et le sylphe qui avait
observé combien cette plante a besoin d'être fréquem-
ment arrosée, ne s'étonnait point de la voir grandir
et prospérer à mesure que s'affaiblissait la pauvre
Bertha.

Une fois, une seule fois, le sylphe la quitta pour
s'introduire chez le coupable Gottlos et lui reprocher
sans pitié, pendant son sommeil, son crime et tout le
mal qu'il faisait encore. Il le menaça de la vengeance
de Dieu.

« Dieu ! Est-ce qu'il y a un Dieu ! murmura Gottlos
en se retournant sur son lit.

— Oui, et Dieu sait tout; il a vu ton forfait, et
d'autres aussi en furent témoins !

— Qui donc ? demanda Gottlos s'éveillant à moitié.
— Des êtres invisibles, les esprits des fleurs; et
les fleurs te châtieront !

— Ah ! bah ! s'écria Gottlos, moi qui ne crois ni à
Dieu ni aux démons, vais-je m'effrayer d'une fleur ?

— Les fleurs sont animées; leur vie ne diffère de
la tienne que parce que leurs pieds sont attachés à la
terre; tremble, Gottlos, ton forfait soulève contre toi
toutes les créatures du bon Dieu.

— Je me moque de Dieu et de ses créatures !... cria
Gottlos. »

En se tournant de l'autre côté, il poussa un effroya-
ble blasphème qui fit sauter le sylphe.
Après quoi, il se rendormit.

VI

LA FENÊTRE DE BERTHA.

Sous l'abondante rosée des larmes de Bertha, chaque
jour de nouveaux bourgeons poussaient au jasmin, et
chaque bourgeon devenait une touffe de boutons, qui
blanchissaient peu à peu.

Ensuite ils s'ouvrirent, et les fleurs, débordant des
calices verts, commencèrent à étaler aux regards de
Bertha et de son compagnon invisible, de blancs
corymbes aussi éclatants que la neige, mais moins
éblouissants pour les yeux et bien plus doux à con-
templé.

L'inconsolable jeune fille les baisait en prononçant
tout bas le nom de Rüdiger.

Un soir, le sylphe l'entendit ajouter : « A bientôt. »

Un souffle du vent inclina dans ce moment l'ar-
brisseau, et le sylphe crut entendre entre les petits
rameaux verts et blancs, un son qui semblait dire :
« Oui ! »

— Oui ! reprit Bertha avec exaltation, oui, je vais
te rejoindre, et l'on mettra dans la tombe ta pauvre
tête à côté de la mienne !

— Oui, sursurèrent les rameaux une seconde fois. »
Et Bertha s'inclina, comme pâmée, sur la fenêtre,
en appuyant son front contre la fleur chérie.

Un bruit de pas la fit se retourner. Gottlos venait
d'entrer dans la chambre. Bertha se releva avec
vivacité.

Gottlos paraissait furieux; bien rarement, du reste,
le voyait-on calme et raisonnable.

Il injuria sa sœur.

« Est-ce assez fleuré, fille insensée ? Qu'1 motif
avez-vous de vous plandre comme vous faites en larmes
et en soupirs sur ce jasmin ? A quoi pensez-vous ? »

Bertha, indignée, mais prudente, n'osa pas pro-
noncer le nom de Rüdiger, et le meurtrier, dont la
conscience n'était point sans inquiétude, ne l'osa pas
davantage.

— « Ce jasmin vous rendra folle, reprit-il avec ai-
greur. Pour vous guérir, je ne vois qu'un moyen;
il faut vous en éloigner. Dès ce soir je l'emporterai
chez moi. »

— Hélas ! mon frère, dit doucement Bertha, je
voulais vous adresser une prière.

— Laquelle ? Parlez vite et finissons-en.

— C'est que ce pot de fleurs soit mis dans ma
tombe tel qu'il est... »

Gottlos se mit à rire et demanda si le jasmin con-
tinuerait à fleurir à cinq pieds sous terre. Et la jeune
fille craignit d'insister davantage et de s'expliquer,
de peur qu'on ne recherchât ce qu'il y avait dans le
pot de fleurs.

— Au moins, dit-elle, vous le planterez sur ma
tombe, n'est-ce pas ? C'est la dernière prière que je
vous adresse, Gottlos, avant de vous délivrer de ma
présence; et je ne tarderai guère...

— Quand il vous plaira ! dit l'homme sans cœur ;
c'est votre affaire, non la mienne. Mais le pot sera à
moi dès ce soir. Je vous le laisse jusqu'à la chute du
jour. Je suis assez généreux, ce me semble ! »

Puis il sortit en riant aux éclats.

VII

DERNIER RÊVE DE L'INNOCENCE

Toute brisée par cette menace d'être séparée sitôt
de son lugubre trésor, Bertha ferma les yeux, et
ses lèvres devinrent semblables aux blancs corymbes
de son jasmin.

Ses jambes fléchirent, elle retomba sur un siège
qui se trouvait devant la fenêtre, et posa sa blonde
tête sur le pot de fleurs, en l'appuyant contre la tige
de l'arbrisseau, qu'elle serrait d'une main crispée.

Et le sylphe, qui désirait ardemment la consoler,
vit qu'elle s'endormait.

(La fin au prochain numéro.)

sième branche, celle des Bourbons : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Il y a quelques années, quand nous lisions ce fait, nous ne voulions pas y croire, mais aujourd'hui la vérité s'impose à nous, et nous sommes obligés de nous incliner devant cette singulière prédiction de Louis XV, et devant cette surprenante coïncidence.

Aujourd'hui les Bourbons sont morts, les d'Orléans sont nos princes légitimes, et de qui nous voulons préparer de toutes nos forces le retour.

Puissent-ils de longtemps, et leur nombreuse famille permet de l'espérer, puissent ils de longtemps ne pas voir régner trois fils du même père sur le trône de France.

EVIDENCE.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

La question portée à l'ordre du jour de la dernière séance présente un intérêt particulier d'actualité : le *Tonkin*. Aussi l'auditoire était-il plus nombreux que d'ordinaire.

M. Flottard, président, rend d'abord hommage à la mémoire de M. Victor de Laprade, membre de la Société. C'était, dit-il, un génie essentiellement poétique. Mais son ouvrage sur l'*Éducation nationale* rentre tout à fait dans l'ordre des travaux de l'économie politique ; de plus, quand se fonda un groupe parlementaire pour la propagande des principes du libre-échange, M. de Laprade qui était alors le collègue de M. Flottard à l'Assemblée nationale, s'empressa d'adhérer à cette réunion économique ; enfin, bien que porté par sa nature vers d'autres objets, M. de Laprade a tenu à conserver jusqu'à la fin son titre de membre de la Société d'Économie politique.

M. Aynard, l'un des vice-présidents, remplace alors M. Flottard au fauteuil, et donne la parole au rapporteur, M. Morel, directeur de la Hong-Kong Shang-Hai Banking Corporation, qui a longtemps résidé dans l'Indo-Chine.

Après avoir précisé la situation géographique du Tonkin et avoir fait l'historique des différentes dynasties qui ont régné sur l'Annam, le rapporteur arrive aux événements contemporains et retrace, en leurs diverses phases, et en appuyant son récit de documents nombreux, les expéditions de M. Dupuy et du commandant Garnier.

Le traité de 1874, en accordant à la France certains avantages, ne laissait pas d'être gros de complications à venir, en ce qu'il nous imposait par l'article 2 l'obligation de protéger le roi d'Annam et de faire la police de ses États. C'était, en fait, mettre l'Annam sous notre protectorat. Mais la suzeraineté de la Chine paraît établie par tous les rapports antérieurs, et nous eûmes la négligence ou la faiblesse de tolérer ce, peu après la signature du traité, une ambassade annamite allât rendre hommage à Pékin.

M. Morel estime que, de toute façon, l'affaire du Tonkin est mal engagée et ne se peut dénouer, en un sens ou en l'autre, que laborieusement pour nous. Quant aux résultats économiques d'une occupation du Tonkin, le rapporteur les nie absolument.

Le trafic avec toute cette région, même en ce qui concerne la Cochinchine que nous occupons, est nul ou à peu près. Le commerce français figure à peine pour 5 0/0 dans le chiffre total ; ce sont les Anglais, les Allemands et les Chinois qui bénéficient du reste.

Il n'est rien moins que prouvé que l'accès de la Chine par le fleuve Rouge soit chose pratique ; l'étain et le cuivre de Yu-nan sont de qualité médiocre ; les gisements de charbons sont meilleurs, mais, pour la plupart, ils sont situés sur la partie occupée par les Chinois.

Quand on veut beaucoup de colonies, dit le rapporteur en terminant, il faut commencer par avoir beaucoup d'enfants. En France, les enfants sont peu nombreux ; ils sont une marchandise rare et précieuse que les parents gardent auprès d'eux.

En Angleterre, où les familles de quinze enfants abondent, c'est une marchandise de pacotille qu'on expédie aux quatre coins du monde.

Lorsqu'une nation peut, avec son trop plein, peupler des villes de 100 ou 200.000 habitants, comme Sidney et Melbourne, les colonies sont une force pour la métropole. Lorsqu'il faut envoyer cinquante hommes armés pour garder chacun des comptoirs qui se fondent à l'étranger, les colonies sont une charge et peuvent devenir une cause de faiblesse pour la mère patrie.

Ce qui convient à la France, c'est une colonisation dans des concessions communes à plusieurs nations, comme celles qui existent déjà en Chine ou au Japon : le profit est le même pour le commerce, et la garde en est facile, puisque les établissements sont pour ainsi dire, sous le couvert de l'assurance mutuelle.

Ayons donc des colonies par voie de concession et non par voie de conquête.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance qui sera ouverte par un contre-rapport présenté par M. Ulysse Pila. JEAN DE LYON.

1883-1884

L'année passée a été une terrible année de fauchaison pour la mort. Gambetta, Chanzy, Veillot, de Laprade, et, par dessus tout, le comte de Chambord ont payé leur tribut à la mort. Dieu a frappé de toutes parts pendant ces douze mois ; quelles têtes tomberont encore cette année qui vient ? Nul ne le sait, mais nous n'y pourrions rien faire, nous n'avons pas à nous en soucier.

Oui, mais ce que nous devrions prévoir et arrêter, ce sont les coups mortels que la République porte à la France.

Que de sottises, que de lâchetés, que de bassesses elle a commises pendant ces douze mois !

L'armée désorganisée par un Thibaudin ! Les princes traités comme des valets qu'on met à la porte par un Floquet ! Le déficit creusant un gouffre de plus en plus insondable ! La magistrature désorganisée ! Les hôpitaux laïcisés ! Les aumôniers supprimés ! etc., et enfin ce point noir du Tonkin qui grandit de plus en plus, et devient un nuage gros de tempêtes !

Riche moisson de maladresses pour une année, sans compter les semences qui ne sont pas encore sorties !

En verrons-nous encore autant en 1884 ! La France aura-t-elle assez de vitalité pour souffrir encore, sans en mourir, ces hommes-là au pouvoir ?

Terrible problème que nous n'osons pas approfondir.

Donc, il faut lutter, lutter plus que jamais, lutter sans trêve ni repos, et puisque la révision de la Constitution est mise sur le tapis, unissons toutes nos forces pour la réclamer aussi, et la tourner à notre profit, c'est-à-dire au profit de la France et de la religion !

AUGUSTIN RÉMY.

Les idées de Tante Vieillot

JOURNAL D'UNE VIEILLE FEMME

SIXIÈME FRAGMENT

Cette fois, je crois que me voilà brouillée tout de bon avec ma nièce Savine.

On m'avait fait hier un récit navrant sur la misère d'une malheureuse famille qui habite dans les combles d'une maison voisine. Le père, un ouvrier, vient de mourir après une longue maladie qui a absorbé toutes les économies du ménage ; la mère et les enfants n'ont plus un sou ; le mobilier allait être vendu pour payer le propriétaire, quand une personne charitable a désintéressé celui-ci, et les voisins s'ingénient à venir en aide à ces malheureux qui n'ont ni feu, ni pain, ni vêtements.

— Bon, me dis-je, je vais raconter cela à Savine ; sous son apparence frivole je sais qu'elle cache un bon cœur. Je dois justement lui porter aujourd'hui la série de billets qu'elle me prend tous les ans pour la loterie des jeunes infirmes.

J'allai donc voir ma nièce, mais dès que je lui présentai mes billets elle s'écria :

— Pas cette année, ma tante, je ne le puis ! J'ai subi ce matin au sujet de mes dépenses, une avalanche de reproches de mon mari. Comme si c'est ma faute, à moi, si tout est hors de prix ! Il faut bien cependant se mettre comme tout le monde !...

En ce moment, on annonça une amie de Savine, une jeune femme évaporée qui me déplaît fort. Elle entra comme un tourbillon, ne parut point s'apercevoir de ma présence et s'écria :

— Chère belle, je ne viens pas pour vous voir, aujourd'hui, et ma visite est tout à fait intéressée. Vous savez bien la petite chose... la fille de ma concierge ?... un prodige sur le piano !... Nous voulons la lancer et lui aidons à organiser un concert, je n'avais garde de vous oublier : voici trois billets que j'ai pris pour vous.

Savine répondit d'un air contraint :

— En vérité, ma chère amie, vous tombez mal, je ne puis...

— Un refus ?... vous voulez rire !... c'est impossible ! Toutes nos amies en ont pris. Tenez, donnez-moi vite vos quinze francs et je me sauve !...

Et la folle partit comme elle était venue. Il y eut alors un moment de silence, puis Savine se pencha calmement vers moi en disant :

— Tante Vieillot vous êtes fâchée contre moi ?...

— Non, ma petite, tu aimes la musique, il est tout naturel que...

— Par exemple, j'en veux pas aller à ce con-

cert qui sera assommant ! Mais c'est l'engrenage du monde... si j'avais refusé ces billets qu'aurait-on dit de moi dans notre société !...

— Ne parlons plus de cela, je tâcherai de placer les miens ailleurs ; seulement, Savine, il faut absolument que tu me viennes en aide pour une misère immédiate et terrible !

Et je retraçai à ma nièce le tableau navrant que l'on m'avait fait la veille. Savine m'écoutait avec un air d'angoisse.

— Ma tante, me dit-elle, je suis désolée, désolée je vous assure ! Mais mon mari ne veut plus rien m'avancer jusqu'à la fin du mois et je ne sais comment je vais faire ! Je ne puis donc rien vous donner, c'est impossible ! N'insistez pas, ma tante, je vous en conjure !

— Allons, dis-je en soupirant, je vais aller trouver Mme X..., une jeune femme très charitable que je connais. Elle n'est pas riche et elle a trois petits enfants, mais, en semblable circonstance, elle ne m'a jamais refusé.

— Attendez-moi, ma tante, je sortirai avec vous ; je dîne ce soir en ville, je vais aller acheter des gants.

— Justement j'en ai besoin aussi, les miens sont usés.

— Pourquoi donc portez-vous ces affreux gants de laine ?

— Parce qu'ils me tiennent chaud, ma petite.

Savine dissimula un sourire que lui arrachait ma naïveté et nous nous rendîmes chez le marchand de gants.

Tandis que je choisisais les miens, Savine donna un échantillon de satin gris pour qu'on lui en cherchât d'assortis à la robe qu'elle allait mettre. Je restai saisi à la vue de ceux qu'on lui apportait.

— Miséricorde ! m'écriai-je, mais cela te montera jusqu'au coude !

— C'est ainsi qu'on les porte.

Et Savine, en personne habituée à renouveler souvent pareille emplette, ne demanda point le prix et déposa quinze francs sur la banque.

Une bouffée de colère me monta au visage. Je pris mon petit paquet et me dirigeai rapidement vers la porte.

— Mon Dieu ! ma tante, me dit Savine quand elle m'eut rejoint sur le trottoir, où donc courez-vous ainsi ?

— Je te l'ai dit : je vais implorer la charité de Mme X..., une femme qui ne porte pas de gants à quinze boutons, je te l'affirme ! mais qui, en dépit de sa position modeste, a toujours une pièce de cinq francs pour les misères qu'on lui désigne. Adieu, ma petite, et puissions la triste vision que j'ai évoquée devant toi, s'effacer de ton esprit, car le souvenir des misérables bleuis par le froid, grelottant dans leurs vêtements en lambeaux, et que tu aurais pu réchauffer avec le prix d'une paire de gants, pourrait troubler ta digestion. Ce qu'à Dieu ne plaise ! Et je lui tournai le dos.

Pour extrait conforme :

(A Suivre.) E. MEUNIER.

Le Samedi soir

DEUX TABLEAUX DE LA VIE

ICI

La semaine est finie, le travail est terminé les ouvriers sont partis, en se jetant un joyeux : « Bonne nuit ! »

Son salaire tintant dans sa poche, l'ouvrier se hâte content, il lui tarde de revoir sa femme, son enfant, sa maisonnette qu'il a quittés depuis six jours.

Une propreté minutieuse embellit la modeste chambrette, et le poêle reluit comme de l'or ; la femme et l'enfant, tout joyeux reçoivent le père à son arrivée dans son humble domaine.

Le salaire honnêtement gagné suffit à la mère de famille, c'est la vie deson entourage bien-aimé ; elle trouve même quelque peu à mettre de côté ; cette modeste épargne n'est-elle pas le gage de ses vertus ?

Et la joie et la paix, fruit d'un travail béni, régnent dans ce tranquille petit royaume.

LA-BAS

La semaine est finie, le travail est terminé, le père ne viendra pas, la nuit est déjà avancée.

À la lueur de la lampe mourante, tristement, l'un après l'autre, les enfants vont prendre leur repos : le sommeil pèse sur ces petits yeux ; la mère seule ne dort pas.

La malheureuse, elle se glisse silencieuse hors de la pauvre chambrette ; elle sait bien où elle doit aller le chercher ; elle connaît trop, hélas ! le lieu maudit.

Elle y trouve son époux ivre, la moitié du salaire est déjà dépensée. Alors elle le supplie de le suivre, elle lui parle doucement, elle ne lui adresse pas un mot de reproche.

Elle l'amène jusqu'à son lit, endormi et sans connaissance, elle l'y étend avec soin, puis elle tombe elle-même à genoux. — Mon Dieu ! comment cela finira-t-il ?

Traduit de l'allemand du *Christlich Arbeiter*, FRANK YORRETT.

Conférences populaires, quai du Canal, 7, Marseille.

Ces diverses conférences forment une brochure distincte pour chacune d'elles que l'on peut se procurer dans nos bureaux au prix de 20 cent. l'exemplaire.

Almanach illustré de Terre-Sainte pour 1884. — Indispensable aux pèlerins qui déjà ont visité la Terre-Sainte, utile aux personnes pieuses qui, privées de ce bonheur, s'unissent d'intention au pèlerinage.

Se trouve au bureau de notre journal, au prix de 1 franc, l'exemplaire.

Le Portrait du Roi. — Le Clairon tient à la disposition de chacun de ses abonnés et lecteurs de magnifiques portraits du Roi, faits d'après des procédés nouveaux et qu'il laisse à 25 fr. pièce, au lieu de 100 fr.

Ce portrait est exposé dans nos bureaux, rue Mulet, 8, à l'entresol.

Panorama de Lyon, 30, rue du Nord, aux Brotteaux. Le siège de Lyon en 1793, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Exposition permanente des Beaux-Arts, rue Bourbon, 38. — Visible de 11 h. à 7 h. — Entrée : 50 centimes.

Place Saint-Nizier, rue Mercière

TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS

Ancienne Maison

MOUTH

GRANDE

Mise en Vente

DE TOUTES LES

NOUVEAUTÉ D'HIVERS

A NOS RAYONS DE

Lainages, Nouveautés, Draperies, Toile, Articles de blanc, Rideaux, Couvertures, Couvre-Pieds, Tapis, Deuil, Fourrures, Soieries, Châles des Indes et Français, Costumes, Confections, Parapluies, Articles de Paris.

CORBELLES DE MARIAGE

Le *Moniteur de la Mode* peut être considéré comme le plus intéressant et le plus utile des journaux de modes. Il représente pour toute mère de famille une véritable économie.

Edition simple, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr. ; édition 1^{re}, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis, chez Ad. Goubaud et fils, éditeurs, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

LA MALTINE

Liqueur fabriquée à l'Abbaye des Moines de St-Antoine (Isère).

Les plantes alpestres qui composent cette Liqueur ont été l'objet de nombreux essais et de patientes recherches de la part des religieux de St-Antoine, qui ont ainsi constitué un produit hygiénique et des plus agréables.

La Maltine se trouve dans les principaux établissements de gros et détail.

Rapidité exceptionnelle d'informations. — Grâce à un système ingénieusement combiné d'informations TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES, LE FRANÇAIS, journal de Paris, publie, à l'usage de ses abonnés de province, une édition spéciale, qui, partant par les courriers du soir, CONTIENT LE COMPTE RENDU DES SÉANCES PARLEMENTAIRES DU JOUR MÊME. C'est une avance de vingt-quatre heures.

BUREAUX A PARIS : 6, RUE DES BEAUX-ARTS
FRANCE : 1 an, 53 fr. ; 6 mois, 31 fr. ; 3 mois, 16 fr.
ÉTRANGER : — 66 fr. ; — 35 fr. ; — 13 fr.
On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

BULLETIN FINANCIER

La hausse ou plutôt la fermeté que nous avons signalée la semaine passée, n'a été et ne pouvait être l'effet d'une position de place et le résultat des rachats du découvert. Une fois la liquidation terminée, les cours sont aussitôt retombés. Les haussiers roulent actuellement le rocher de Sisyphe. Quand, par des efforts persévérants, ils ont réussi à relever la cote, elle dégringole par une sorte de fatalité inéluctable et tout est à recommencer. La fatalité, nous l'avons dit, c'est le mauvais état de nos finances et plus encore la bande d'affamés qui saignent la France par les quatre veines. Tant que ces vautours la tiendront sous leurs griffes, on s'épuisera en vains efforts, parce qu'on peut être sûr qu'ils ne la lâcheront pas tant qu'elle aura de la goutte de sang, leur ténacité étant égale à leur voracité.

La plupart des valeurs sont donc revenues au plus bas cours et on s'attend à ce que la baisse s'accroisse encore sur plusieurs d'entre elles. A 5,150 la Banque de France ne rapporte guère que 4 1/2. Comme les valeurs à revenu variable, doivent au minimum se capitaliser à 5 0/0, quelques-uns prévoient et non sans raison, le cours de 4,600.

Le Crédit Lyonnais, s'inscrit comme précédemment à 535 et la Société Générale, dont le portefeuille est bourré de valeurs douteuses, reste au-dessous de 480.

Le Comptoir d'Escompte et la Banque de Paris cotent l'un 910 et l'autre 805, en baisse de quelques unités sur la semaine passée.

Le Crédit général est à 170 et le Crédit de France à 10.

Les Chemins de fer français sont également en réaction. Le Nord vaut 1715; le Midi 1110 et le Lyon 1212. Ce dernier est en butte aux attaques des spéculateurs. En se basant sur le dividende de 55 fr., il en est qui osent prédire le cours de 1100.

Au milieu de cette faiblesse générale, les Chemins étrangers font preuve d'une fermeté relative. L'Autrichien oscille autour de 680; le Lombard se relève à 310; le Nord-Espagne se maintient à 505 et le Saragosse à 480.

Comme toujours le Suez a subi de fortes oscillations. Il a monté ou baissé selon l'interprétation bonne ou mauvaise qu'on donnait aux conventions passées entre M. de Lesseps et le gouvernement anglais. Nous continuons à conseiller à la petite épargne de ne pas toucher à ce titre.

Les propositions du Comité-Union ont été acceptées par le syndicat. La carte à payer est de 20 millions. Ces 20 millions ont bien été promis par les actionnaires, mais il reste à savoir si pour eux *promettre et tenir*, c'est la même chose. Nous avons quelque doute à cet égard et nous craignons que ce soit pour le Comité le quart d'heure de Rabelais. Dans tous les cas nous ne tarderons pas, il faut le croire, à être informés. S'il réussit, nous applaudirons au succès et nous dirons avec tous les autres : *Pulchre, bene, recte!*
L. R.

VARIÉTÉS

Anciens cloîtres de Saint-Jean et maisons du Chapitre.

L'ancien cloître de Saint-Jean avait été élevé au commencement du IX^e siècle, par l'évêque Leydrade, qui y logea tous les clercs ensemble qu'on appela dès lors les frères de Saint-Etienne, parce que leur principale fonction était de desservir cette église. Le clergé y vivait en commun sous des lois sévères, dans une soumission absolue au prélat, tant pour le spirituel que pour le temporel, (la vie commune ne cessa qu'en 1220). Ce cloître étant devenu insuffisant, on en fonda un second du X^e au XI^e siècle.

Suivant M. Leymarie¹, la façade de l'ancienne manécanterie serait un précieux reste de cette deuxième construction. Ce dernier cloître nous est assez clairement désigné vers il, dans le privilège d'hospitalité accordé dit 1064 à l'abbaye de Savigny, par l'église de Lyon. Ces deux cloîtres ayant été démolis en partie vers 1158, par Guy, comte de Forez, on en éleva un troisième qui fut commencé et achevé sous l'archevêque Guichard qui siégea de 1165 à 1180. Le mur qui environnait ce cloître était crénelé et avait plus de deux mètres d'épaisseur². Il entourait la place Saint-Jean et les maisons du chapitre, bordait au levant la Saône, longeait au nord la rue de la Bombarde; au couchant la rue Tramassac et au midi la rue Saint-Pierre-le-Vieux.

Ce cloître avait six portes, la première qui regardait la Saône, était nommée la porte de Savoie, parce qu'elle était près de l'hôtel des anciens comtes de Savoie, elle se trouvait au bout de la rue Sainte-Croix. La seconde dite *Porta fratrum*, porte des frères, d'où est venu le nom de Porte-Fraou ou Porte-Froc que portait la rue voisine³ était placée au point de jonction de cette dernière rue et de celle de la Bombarde, joignant d'un côté l'hôtel du charmer de Saint-Jean; elle était la principale porte du cloître. Berchier, custode de Sainte-Croix, la fit reconstruire en 1437⁴. C'était là

¹ Notice historique sur les églises de Saint-Jean, de Sainte-Croix, de Saint-Etienne et sur la Manécanterie.

² On en voit des restes dans la rue Tramassac et dans celle de la Bombarde.

³ La partie de la rue de la Bombarde depuis la rue Saint-Jean jusqu'à la place de Roanne portait autrefois le nom de rue Porte-Froc, elle reçut en 1855 celui de rue de la Bombarde dont elle est le prolongement.

⁴ En 1448, le chapitre voulait élever et fortifier le portail dit Porte-Froc, les conseillers de ville et les citoyens s'y opposèrent, disant que le chapitre ne devait pas se séparer des autres habitants, et que ces fortifications pourraient devenir préjudiciables à leur liberté. *Almanach de Lyon de l'année 1789*, p. 289.

que le chapitre recevait nos rois et les revêtissait de l'aumône et du surplus. Les protestants renversèrent cette porte en 1562, il en restait encore quelques vestiges en 1661. La troisième porte faisait face à l'église de Saint-Jean, elle est représentée sur le plan de Lyon de 1540. Ce fut dans cet endroit que les protestants firent brèche au mur du cloître de Saint-Jean en 1562, d'où vient le nom de rue de la Brèche que porte la rue ouverte sur son emplacement. La quatrième, nommée la porte du Cotert ou du Guichet se trouvait au bout de la rue des Deux-Cousins¹, entre l'hôtel du Doyenné et celui d'Albon. Cette porte ainsi que l'hôtel du Doyenné ont été démolis en 1825. La cinquième nommée la porte de Cognac, du nom d'une tour qui la joignait, était au bout de la rue des Prêtres. La sixième était à peu près en face où se trouve l'avenue de l'Archevêché. Cette dernière donnait sur la rivière. Toutes ces portes se fermaient exactement chaque soir, après qu'on avait tinté à Saint-Nizier le seval, vulgairement appelé *chasse-ribaud*, et que la Guette ou Guyette de Fourvière avait sonné de la trompette pour donner le signal du couvre-feu. Les guichets restaient ouverts jusqu'au grand seval de Saint-Jean, qui se faisait entendre sur les huit heures, alors on les fermait jusqu'au troisième coup de matines; les portes ne se rouvraient que lorsque la guette de Fourvière avait sonné de nouveau. Un seul guichet restait ouvert, pour introduire dans les prisons de l'archevêque les prisonniers faits pendant la nuit par la justice de l'archevêque. Dans ce temps reculé, c'était celui-ci qui avait la police de la ville. Ce dernier cloître nommée le grand cloître renfermait dans son enceinte les églises de Saint-Jean, de Saint-Etienne, de Sainte-Croix et de Saint-Romain, les maisons des dignitaires et des membres du chapitre de la cathédrale désignées en partie sous le nom d'hôtel. Nous allons les nommer successivement:

ANCIENNE MANÉCANTERIE de Saint-Jean. Cet édifice remarquable par son architecture, se trouve remarquable isolé de toutes parts à l'exception du côté du Nord, par lequel il adhère à l'église primatiale. Il ne forme aujourd'hui que la moitié du bâtiment qui existait encore au commencement de ce siècle. La porte surmontée d'une croix en briques rouges, en formait le milieu. On y voit une série de petites arcatures ornées, reposant sur des colonnes accouplées, qui ont pour piédestaux de longs socles, ou plutôt des contreforts d'une faible saillie; des bas-reliefs intéressants, mais frustes en grande partie, des fenêtres de longueurs variées, etc. Il

¹ Paradin, *Histoire de Lyon*, p. 234; Menestrier, *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, p. 546.

est fâcheux qu'une partie ait été détruite, car le bâtiment en entier produirait un bel effet. — On n'est pas d'accord sur la date de sa fondation, ni sur l'usage auquel il était destiné. Les uns veulent que ce soit un reste de l'ancien palais archiepiscopal construit par l'évêque Leydrade, au commencement du neuvième siècle, d'autres y voient le cloître primitif bâti à la même époque; quelques-uns, enfin, le regardent comme le siège de l'école instituée par le même prélat¹.
E. R.

(A suivre.)

¹ Leymarie, *Notice historique sur les églises de Saint-Jean, de Sainte-Croix, de Saint-Etienne et sur la Manécanterie*, p. 35.

Jeux d'Esprit

ÉNIGME

Je suis, mes chers lecteurs, comme sont les cheveux. Sachez bien qu'après moi jamais rien ne subsiste. Et si vous devinez en quoi ce mot consiste, Vous me ressemblerez : c'est là ce que je veux.
E. MEUNIER.

SOLUTION

En rétablissant la coupure des mots où elle doit se trouver, sans ôter ni déplacer une lettre, on obtient les vers suivants :

A l'année qui s'en va,
Où le temps, par sa faulx atteinte,
Vi vas-tu, dis-moi, jamais rien ne subsiste?
De tes douze mois le cercle est rempli,
Devra-t-il sombrer au fleuve d'oubli:
Ou ton souvenir, à travers les âges,
Va-t-il éclairer d'or percant les nuages,
Comme sans regrets et des jours impués,
Nous voyons finir tes jours épuisés,
Par la main divine ils seront pesés.
Tombe pauvre année,
Comme fleur fanée
Qui passe entraînée,
Par le vent glacé,
Meurs? Le temps farouche
De sa froide bouche
T'appelle, te couche
Au lit du passé.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

JOURNAL TRÈS RECOMMANDÉ AUX FAMILLES ET AUX PENSIONNATS

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABONNEMENT

A la Femme et la Famille, *Journal des Jeunes Personnes*

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

Sous la direction de M^{lle} JULIE GOURAUD

PRINCIPALES RÉDACTRICES. — Mmes et Mlles Julie Gouraud, Julie Lavergne de Stolz, Jean Lander, Suzanne de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida, Geoffroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Belleville, etc.
MODES ET TRAVAUX. — Mmes Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Crette.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, sans annexes : 6 fr. — Étranger : 7 fr.
LA MÊME, avec annexes et grav. : 12 fr. — Union postale : 14 fr.
Bi Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale : 12 fr.
LA MÊME, avec annexes et grav. : 18 fr. — Union postale : 20 fr.
Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A Viton, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

FUMEURS Ne sortez pas de là!!!

Si vous voulez fumer du papier parfumé bienfaisant, fumez le VRAI GOUDRON de Norvège de Joseph BARDOU & Fils. Exigez le cachet de garantie et la signature des INVENTEURS. — Si vous préférez fumer du papier extra-blanc, fumez le Joseph BARDOU Extra (couverture en chromolithographie). — Exigez toujours la Signature. — QUALITÉS DE CDS DEUX PAPIERS: 1° Ils n'adhèrent pas aux lèvres; 2° Ils détruisent l'acreté du tabac; 3° Ils ne fatiguent ni la gorge ni la poitrine, étant fabriqués avec des produits de 1^{er} choix; 4° Ils ne contiennent pas de substances nocives pour les voies respiratoires, par des procédés spéciaux pour lesquels nous sommes seuls brevetés. — Ils ont fait naître 40 contrebandiers ou imitations dont il faut se méfier. — Vente dans tous les Bureaux de Tabac. USINE A VAPEUR A PERPIGNAN — Joseph BARDOU & Fils.

On trouve dans nos Bureaux :

Les Chants Royalistes

Recueil du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Notre édition est à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 60 c. l'exemplaire.

On peut se procurer aux Bureaux de l'Éclair, rue Mulet, 8

LES

CONFÉRENCES POPULAIRES

Données à Marseille, Directeur : M. l'abbé BOURCIER.

NOUS CITONS ENTRE AUTRES :

LE SOCIALISME ET LES CONFÉRENCES POPULAIRES

Par M. l'abbé MARBOT

Vicaire général de sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Aix

LE SOCIALISME ET L'ÉCOLE CABET

Par M^e HORNEOSTEL, avocat au barreau de Marseille.

LE SOCIALISME, SES FORMES DIVERSES, SES ILLUSIONS

Par M^e de SÉRANON, avocat.

LE PORTRAIT DU ROI

Magnifique reproduction sur glace de la dernière photographie de

MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD

Riche cadre de Peluche bleue, Fleurdelisé aux quatre coins

Prix: 25 Francs

Ce Portrait est exposé dans nos Bureaux

SAISON D'HIVER

GUIDES JOANNE

Stations d'hiver de la Méditerranée. — Provence. Corse. — Pyrénées. — Algérie. — Espagne. — Italie. Turquie. — Grèce. — Égypte. — Syrie et Palestine.

HISTOIRE D'HENRI V

Par ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN

4 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. 5 fr.

Avec cette épigraphe : « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. » P. IX.

Se trouve dans nos Bureaux

Magasin de Chaussures en tous Genres

POUR HOMMES, FEMMES, FILLETES & ENFANTS

ON FAIT LES RÉPARATIONS

M^{me} BARIAN-PEYTEL

LYON — 11, Rue Terme, 11 — LYON

Requiem en Musique

A LA MÉMOIRE DE

M. LE COMTE DE CHAMBORD

Adresser 2 francs en mandat-poste à M. l'abbé Ch. HUBERT

7, Place Poissonnière, 7

TOULON (VAR)

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE

Vitraux d'art de tous styles

Augustin THIERRY

LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

LESSIVE PHÉNIX

Conservation du linge et des flanelles

ÉCONOMIE ET RAPIDITÉ

Remplace cristaux, cendres et savon

Chez les principaux épiciers et au dépôt régional, 25, quai Tilsitt.

LYON

LAINES

Nohair, Persan, Saxe, Mérinos

ANGLAISE IRRÉTRECISABLE

ROBES ET MANTEAUX D'ENFANTS

PÉLERINES ET FICHUS

A. ROYANÉ

Rue de la Préfecture, 1

PLUS DE

DOUEURS

par l'emploi du précieux *Extrait*

d'Essence de Fim. Dépôt général: pharmacie DUCHER, rue Henry IV,

9, à Lyon.